



UNION DEPARTEMENTALE
DES SYNDICATS
DE L'EURE
FORCE OUVRIERE



Fédération Nationale de
l'Enseignement de la
Culture et de la
Formation
Professionnelle
Force Ouvrière de l'Eure

02.32.33.04.67

udfo27@wanadoo.fr

02 32 33 01 11

fnecfpfo27@gmail.com

12 rue de l'Ardèche - Bourse du Travail - 27000 EVREUX

Compte-rendu de l'audience FO, lundi 30 juin auprès du directeur de l'Agence Régionale de Santé

L'UDFO27 (David Lecomte) et la FNEC FPFO27 (Laurent Baussier) ont été reçues à leur demande le lundi 30 juin par le directeur de l'ARS, M. LUCCIONI-MICHAUX.

La délégation a rappelé que la question de l'inclusion scolaire était un sujet important que l'union départementale suivait attentivement. Elle a rappelé sa position favorable à l'inclusion des élèves en situation de handicap à condition que cela ne porte pas préjudice aux élèves et aux personnels. Or on constate que l'inclusion systématique entraîne une souffrance des personnels et des élèves eux-mêmes et que l'exaspération des personnels, totalement démunis pour aider ces élèves, est croissante face à cette situation.

La délégation a d'abord présenté l'objectif de cette audience et précisé les demandes portées par les syndicats FO de l'enseignement (enseignants, AESH, AED, infirmières, assistantes sociales, personnels administratifs et de direction).

La délégation a indiqué qu'elle effectuait cette démarche car elle s'adresse à tous les responsables du dossier. La FNECFPFO27 avec son union départementale a organisé une mobilisation départementale le 14 mai dernier et entend poursuivre ses actions, notamment auprès de M. le préfet qui pour l'instant n'a pas répondu à nos demandes d'audience. Pour FO l'urgence est de trouver des places dans des instituts adaptés pour les 400 élèves qui sont mis en difficulté par leur intégration forcée dans des structures qui ne disposent pas des moyens pour les accueillir.

Elle a rappelé que la situation n'était pas propre à l'Eure puisqu'au plan national au moins 24 000 élèves ne trouvent pas de place dans les ESMS.

Au plan départemental

Les difficultés pour réaliser la prise en charge de ces 400 élèves sont accrues par le fait que le département est un désert médical.

Le 3 juin 2025 la DSDEN27 répond à une demande écrite de FO :

- le nombre d'élèves ayant reçu une notification d'accompagnement par la MDPH : **3 739**
- le nombre d'élèves en attente d'un accompagnement effectif : **donnée non disponible à l'échelle départementale**

- le nombre d'élèves en attente d'une admission en ESMS : **donnée non disponible à l'échelle départementale.**

Pourtant en janvier la DSDEN nous indiquait que plus de 400 élèves attendaient une place en ESMS...

Par défaut, ces élèves sont inclus dans les classes « ordinaires »

- en l'état, il arrive que l'on demande à des personnels de réaliser des actes médicaux (par exemple un AESH qui réalise les piqûres d'insuline...).

- les personnels, sans formation et confrontés à des situations particulièrement éprouvantes, sont en souffrance ce qui impacte leur santé.

Nos revendications et notre mandat sont

- Le retrait des PAS et de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive.
- La création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour accueillir les 400 élèves de l'Eure actuellement sans place en ESMS.

Or l'actualité c'est la création des PAS à marche forcée.

Les PAS ont pour mission d'apporter une réponse de 1er niveau : aménagements pédagogiques et matériels adaptés, sans avoir à passer par la MDPH. Ainsi, l'Education nationale se substitue à cette dernière pour décider des besoins des élèves, faisant des économies sur l'accompagnement humain que sont les personnels AESH.

Lors du comité de suivi de l'Ecole inclusive du 24 février, le « directeur de la cohésion sociale » explique que les PAS visent officiellement à inclure au sein des écoles dites ordinaires les élèves qui devraient bénéficier d'une scolarisation dans des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) en les orientant vers des dispositifs divers et variés : dispositifs d'autorégulation (DAR), équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS)...

Dans l'Eure : au CSA27 du 27 juin, la DSDEN reconnaît que les postes proposés pour l'EMAS = 0 candidat

D'autre part, chaque PAS serait dirigé par un enseignant et un personnel d'ESMS. Les établissements spécialisés seraient ainsi vidés des personnels y étant affectés.

Le réel objectif des PAS est de réduire le nombre d'heures d'accompagnement par des AESH, priver les élèves en

situation de handicap d'un enseignement adapté auquel ils ont droit dans les ESMS.

De plus, le bilan de la mise en œuvre des PAS dans les 4 départements préfigurateurs a de quoi inquiéter.

Non seulement les PAS ont pour objectif de remettre en cause les droits des élèves à besoins particuliers, mais en plus leur mise en place est pour le moins chaotique et source de dysfonctionnements majeurs :

- PAS incomplets (manque de personnels du médico-social),
- aucun budget pour l'achat de matériel pédagogique,
- observations faites dans les classes par un personnel médico-social inadapté (par exemple observation réalisée par un ergothérapeute en lieu et place d'un psychologue de l'Éducation nationale),
- personnels AESH utilisés pour accompagner des élèves qui ne sont pas notifiés par la MDPH.
- On n'exige pas que les coordonnateurs PAS soient en possession du CAPPEI
- Les enseignants spécialisés intervenant auprès des élèves en situation de handicap deviennent des « personnels ressources » pour les autres enseignants : on déshabille l'enseignement spécialisé

Voici pourquoi nous donc demandé audience au Directeur de l'ARS

Car nous voulons que les 400 élèves, qui maintenant ont disparu des radars de l'éducation nationale, trouvent une place en ESMS.

Nous demandons que les places soient créées en ESMS et non pas qu'on les vide pour transformer les éducateurs spécialisés, les personnels sociaux et de santé des ESMS en intervenants dans les PAS.

Lors du CDEN du 15 mai dernier, la Directrice académique a reconnu que ce qui était en train de se passer était un transfert de classe

Mme la DASEN a dit qu'il y a de l'argent et qu'elle n'arrive pas à le placer

Elle a rejeté la responsabilité du manque de places en IME sur les associations qui ne créent pas des structures adaptées avec l'argent dont elles disposent.

Autrement dit, il y aurait de l'argent mais pour externaliser les IME.

Nous demandons que soit budgétés les moyens pour prévoir le personnel en IME pour y accueillir les élèves qui ne peuvent être scolarisés en milieu ordinaire et qui nécessitent des soins spécialisés.

Nous demandons la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux !

Nous demandons la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux !

Le directeur de l'ARS a répondu qu'il travaillait en lien avec la directrice Académique, madame Moncada, et qu'il disposait de quelques leviers pour agir. Il a reconnu que 400 enfants demeuraient sur liste d'attente, il a indiqué être passé d'une situation, il y a trois ans, d'une incapacité à créer des places, faute de doctrine nationale à un changement de cap, suite aux

annonces du président Macron, de créer « 50 000 places et solutions ».

- Il précise que **les crédits sont pluriannuels** depuis 2024 est prévu jusqu'en 2030. Avec ses crédits 68 places ont été créés dans des structures : 34 places en 2024 , 34 en 2025. Elles sont financées sur la base du fonctionnement, donc elles sont mises en place immédiatement.

- **Concernant la place des enfants dans les IME**, le directeur d'établissement a autorisé sur les personnes qu'il accueille. L'ARS ne peut donc l'obliger à accueillir un enfant. Avec la DASEN, il a essayé d'ouvrir des places pour ceux qui ne peuvent pas être accueillis en école en tenant compte des urgences, il reconnaît que cela n'a pas encore abouti.

- Il travaille avec le conseil départemental de l'Eure qui a créé des places en libérant des places d'adultes auparavant bloquées par la loi Creton. Ce sont 70 adultes qui sont sortis des IME pour être pris en charge dans les structures pour adultes.

- Par rapport à l'urgence et la mise en difficulté des équipes, **6 EMAS** ont été mises en place dans le département avec un plateau technique, mais il le reconnaît que cela ne répond pas aux situations de crise.

La directrice académique a signé une convention entre la « Communauté 360 » et l'Éducation nationale pour apporter des solutions aux personnes en risque de rupture (via le bailleur social, l'assistant social, l'équipe éducative).

Il y a eu création d'une *communauté 360* spécifique aux élèves quand il n'y a pas de solution dans l'école ou avec l'EMAS. En cas d'urgence, les noms sont communiqués à la communauté 360 pour réduire le temps scolaire et augmenter le temps en institution.

Il reconnaît que sur le terrain ce n'est pas suffisant pour les personnes et les personnels, mais il considère que l'on part de rien.

Les crédits sont pluriannuels. Sous réserve du budget, il dispose sensiblement des mêmes crédits en 2025 et il espère avoir les mêmes en 2026, cela représente 2,5 millions d'euros.

- Concernant les PAS à la rentrée, le directeur de l'ARS ne savait pas si les personnels seront nommés et s'en remet à l'équipe de l'EMAS avec les personnels des SMS en référent et en appui technique.

Pour lui, l'objectif est double : créer des places et mettre en place des circuits pour répondre aux urgences.

Quand il y a une urgence, il n'y a pas de solution immédiate, la communauté 360 peut faire le lien avec les ressources médicales. Par exemple, six places ont été créées en 2024, 7 place pour un accueil tout au long de l'année, ce qui représente 13 places supplémentaires et quatre places en SESSAD.

Il précise que sa démarche n'est pas de vider les IME mais de placer les plateaux techniques dans les écoles.

Il est nécessaire de créer des emplois, mais il reconnaît ne pouvoir gérer que les moyens dont il dispose.

Une partie des investissements est prévue pour des créations. On valide les projets qui fonctionnent, il craint les coupes budgétaires, même si ce n'est pas le cas pour 2025 puisque 1,2 millions ont été mobilisés en 2024 et 1,5 millions en 2025. Il reconnaît que l'Eure est un désert médical et que la difficulté est d'autant plus grande pour améliorer l'accueil des élèves en situation de handicap.